

RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

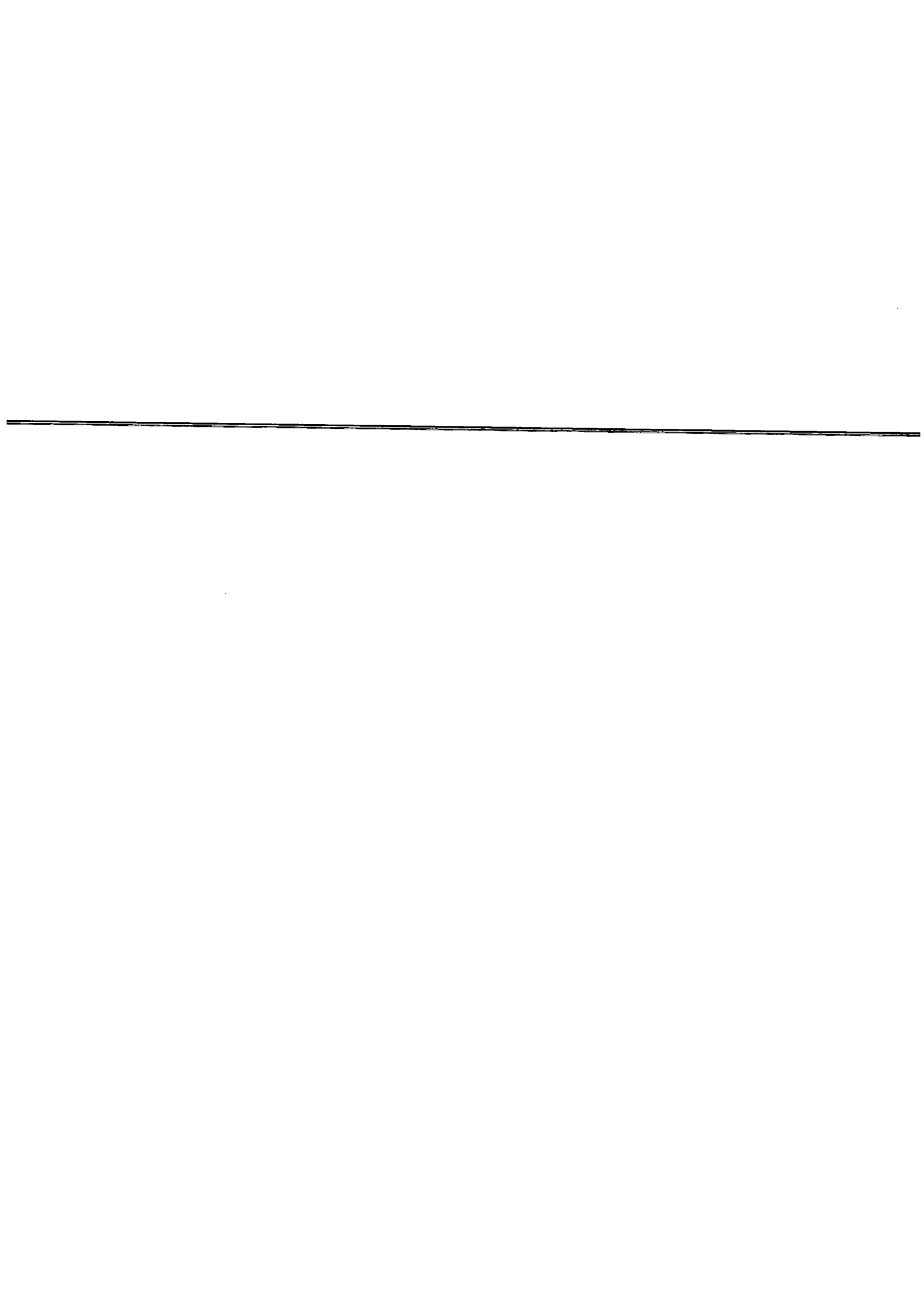
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 00203
Numéro SIREN : 328 044 847
Nom ou dénomination : RBA

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2019 sous le numéro de dépôt 8718





FIDACO

AUDIT
EXPERTISE
CONSEIL

Florence Scoupe
Jean-Christophe Pierrès
Frédéric Ploquin
Sébastien Vialatte
Guillaume Pilat

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes
Associés

Stéphane Guémas

Expert-Comptable
Associé

A U D E C I A

RBA

Société à responsabilité limitée au capital de 499 720 €

Siège social : 1 rue le Corbusier

37230 Fondettes

RCS TOURS 328 084 847

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURS

23 DEC. 2019

Me F. PRINTEMPS Greffier Associé

GREFFE - RCS

Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la société RBA,

Société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

2019008718

Exemplaire destiné au Greffe

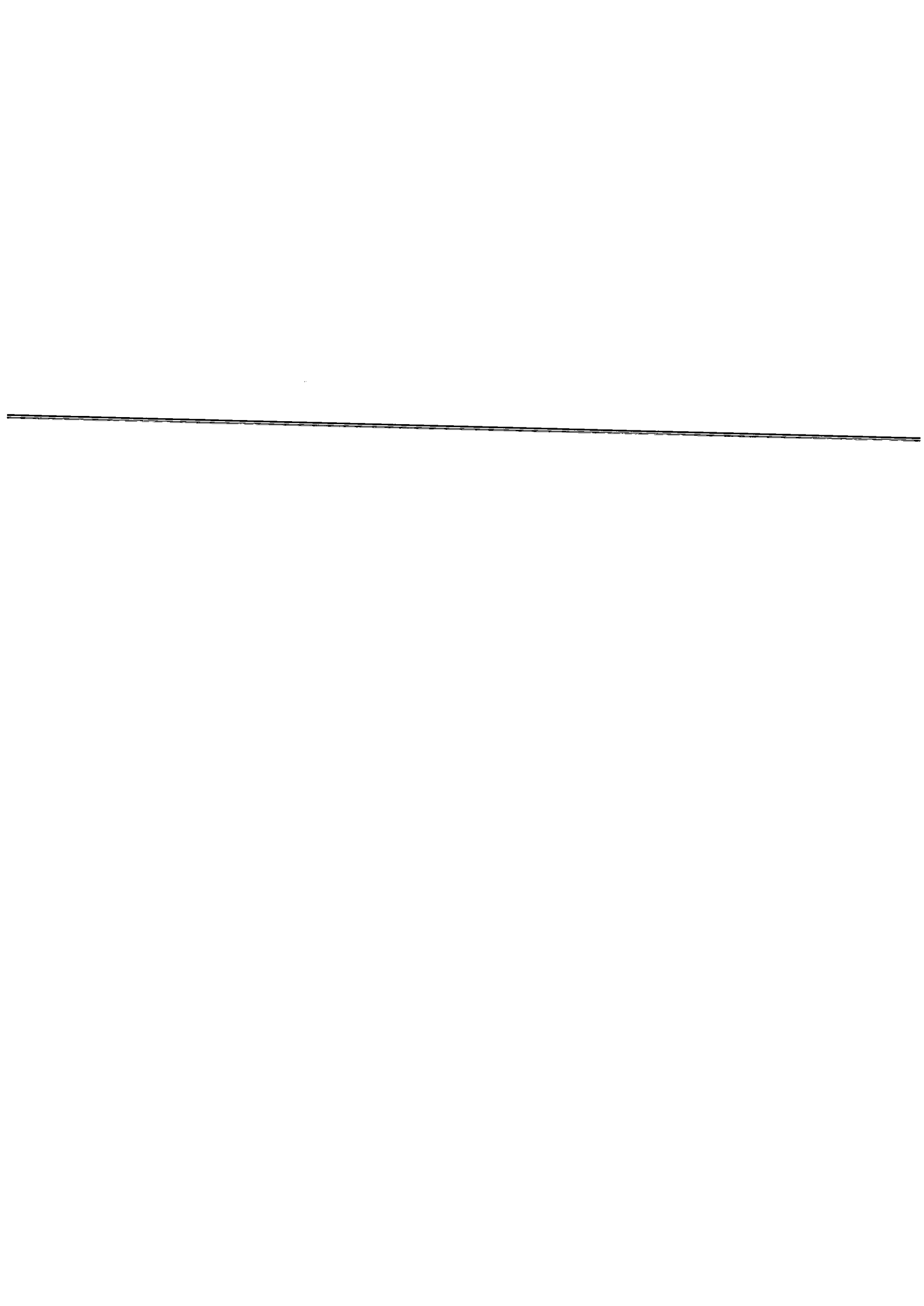


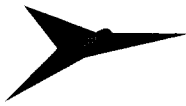
4 rue Fernand Forest
BP 90825
49008 ANGERS CEDEX 01
+33 (0)2 41 470 110

22 mail Pablo Picasso
44000 NANTES
+33 (0)2 40 953 679

www.fidaco.com
fidaco@fidaco.com

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre Région Pays de Loire
Société de commissaires aux comptes Compagnie Régionale d'Angers
RC ANGERS B 303 526 966 - N° TVA Intracommunautaire FR 06 303 526 966
SAS au capital de 173 600 €





RBA

Société à responsabilité limitée au capital de 499 720 euros

Siège social : 1 rue le Corbusier

37230 Fondettes

RCS TOURS 328 04 847

**Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la société RBA,
société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 11 décembre 2019, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Angers, le 13 décembre 2019

Pour FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL
Commissaire à la transformation

Frédéric PLOUBIN
Associé

